



Un nouveau mobilier urbain pour l'agglomération lyonnaise (1991)

Contribution à une histoire du Grand Lyon

Résumé :

Alors qu'elle engageait une politique volontariste d'aménagement des espaces publics à l'échelle de l'agglomération, au début des années 1990, la Communauté urbaine de Lyon décidait, conjointement avec la Ville de Lyon, de lancer un concours auprès de designers et d'architectes pour obtenir une ligne de mobilier urbain cohérente, apte à signifier l'unité et l'identité de la cité. Implantés d'abord sur des espaces-tests, les éléments de ce mobilier (luminaires, bancs, potelets, poubelles...) sont installés progressivement, depuis plus de 15 ans, sur l'ensemble du territoire, au fur et à mesure des opérations d'aménagement. De Villeurbanne à Caluire, Oullins ou Vénissieux, les signes d'une même appartenance urbaine jalonnent ainsi les 57 communes membres du Grand Lyon.

Sommaire :

1. Un concours international pour une ligne de mobilier adapté à l'agglomération
2. En finir avec l'incohérence du paysage urbain
3. Une expérimentation sur des espaces-tests, ou comment programmer l'innovation
4. De la création à la fabrication en série : les raisons d'un choix
5. Inscrire les signes de la centralité sur l'ensemble du territoire : un enjeu politique

40 ans du Grand Lyon. Un récit à partager

Après avoir créé une communauté de moyens il y a 40 ans de cela, sous l'impulsion de l'Etat, le Grand Lyon constitue aujourd'hui une communauté de projets autonome, reconnue pour son efficacité dans la gestion d'un territoire qui regroupe 57 communes et plus de 1,3 millions d'habitants. Mais l'histoire ne s'arrête jamais : cette collectivité reste en devenir et l'enjeu est désormais de constituer une véritable **communauté de destin**, inscrite dans le grand bassin de vie de l'agglomération, à savoir le territoire qui, de Saint-Etienne à Ambérieu, de Vienne à Villefranche-sur-Saône, regroupe plus de 2 millions d'habitants. 2 millions d'habitants rapprochés par les réalités de la vie quotidienne, mais aussi par la nécessité de former une masse critique capable de maintenir la capacité d'innovation et le rang du Grand Lyon dans le contexte de la concurrence internationale du 21^e siècle. Pour y parvenir, il s'agit non seulement de partager collectivement des projets, mais aussi de se doter de racines communes.

C'est pour nourrir cette ambition que la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon a engagé, en lien avec le Service des archives et le Service de la communication interne, un travail de fond visant à écrire une première histoire de l'institution. L'idée est de rassembler et d'organiser les nombreux éléments de cette histoire qui existent déjà de manière éparse, afin de les rendre appréhendables par un large public à travers une **mise en récit**.

À partir des documents d'archives disponibles dans et hors de l'institution (débat et délibérations de l'assemblée communautaires, journaux internes, archives de la presse locale et nationale, dossiers techniques produits par les différents services, fonds photographiques et filmographiques ...) ; de thèses et travaux d'étudiants sur l'histoire urbanistique ou politique de l'institution ; et enfin de recueils de témoignages rendant compte de la mémoire encore vivante du Grand Lyon (interviews d'agents et de retraités de la Communauté urbaine, d'élus ou ex-élus, de professionnels ayant travaillé sur les grands projets d'agglomération), une **chronologie générale** des mandatures, des réalisations et des événements marquants a été établie. Des **axes thématiques** ont été définis, qui sont autant de fils conducteurs pour analyser le passé et ouvrir sur l'avenir.

Ont ainsi été repérés :-

- des **questions** et des **points de fragilité** dans cette histoire : une certaine lourdeur administrative, une complexité des rouages internes et des processus de décision ; une difficile lisibilité de l'institution et de ses champs d'intervention pour les citoyens et les partenaires de la Communauté urbaine ;

- des **permanences** heureuses : la culture du pragmatisme et de l'expérimentation ; une forte propension à l'innovation technique, en même temps qu'à l'adaptation ingénieuse de techniques venues d'ailleurs ; une capacité à porter de grands projets et à agir malgré le risque ; le sens de la conciliation, qui permet de dépasser les conflits entre intérêts politiques, territoriaux et institutionnels ; la continuité des politiques publiques, condition pour agir sur le long terme ;

- des **dynamiques de changement** : d'une appréhension mécaniste et technicienne de l'urbain à une approche plus sensible, prenant en compte la complexité, notamment au travers de la concertation avec la population ; de la tutelle de l'Etat à l'affirmation d'un pouvoir d'agglomération autonome ; l'extension des compétences et l'affirmation de nouvelles vocations de la Communauté urbaine au fil des ans ; « l'internationalisation » du Grand Lyon...

Ces permanences et dynamiques de changement, qui peuvent être considérées comme fondatrices d'un projet et d'une vision du futur, se manifestent de mille manières dans les moments-clefs de l'histoire de l'institution, et plus généralement de l'agglomération.

La présente note éclaire l'une de ces étapes. Articulée à de nombreux autres textes, elle est l'un des éléments qui doivent permettre de constituer la trame de ce grand récit à partager...

Dès son installation aux commandes de la Communauté urbaine de Lyon, en 1989, Michel Noir va affirmer sa volonté de mener une politique d'aménagement urbain ambitieuse, à l'échelle de l'agglomération¹. Cette politique s'appuie entre autres sur la création d'un Service "Espace Public" au sein de l'institution² — une nouveauté destinée à valoriser l'approche globale dans l'aménagement d'espaces qui étaient auparavant gérés de manière sectorielle par les Services "Voirie" et "Espaces verts" de la communauté urbaine et des différentes communes membres. Les choses vont alors très vite : à peu près en même temps que la création de ce nouveau service, un concours est lancé, pour la création d'un mobilier urbain propre à l'agglomération lyonnaise. La décision est prise lors de la séance de l'assemblée communautaire du 23 avril 1990 et elle est ainsi argumentée par le Président :

« Parmi les opérations nécessaires que nous avons envisagées afin d'améliorer la qualité de la vie dans notre agglomération pour tous les usagers, figure la requalification des espaces urbains : nous avons constaté, à différentes occasions, l'encombrement de ces espaces par un mobilier urbain souvent peu esthétique et incohérent. Or, chaque année, un nombre important de matériels est acquis par la Communauté urbaine et la Ville de Lyon, soit pour des remplacements, soit dans le cadre d'opérations nouvelles (ZAC...). Il m'apparaît donc nécessaire de reconsidérer ce mobilier urbain dans sa conception et dans son implantation pour aboutir à un meilleur niveau de qualité, de fonctionnalité, de confort et de personnalité qui marquera l'espace urbain lyonnais. »³

1. Un concours international pour une ligne de mobilier adapté à l'agglomération

Le projet de renouvellement du mobilier urbain de l'agglomération s'inscrit dans une réflexion beaucoup plus large sur **le rôle des espaces publics dans la ville** ; réflexion impulsée par Henry Chabert, vice-président du Grand Lyon en charge de l'urbanisme, dès le début de mandat. Moins d'un an après l'élection, les principes d'une nouvelle politique d'aménagement de ces espaces (rues, places, squares et parcs, quais...) commencent à se dessiner. L'accent est mis sur l'importance d'intervenir avec **la même qualité** dans tous les secteurs de l'agglomération, aussi bien dans le centre-ancien que dans les communes de la périphérie lyonnaise (principe de « *solidarité d'agglomération* ») ; sur la nécessité de « *désencombrer l'espace public* », de le vider de tout édicule superflu, afin d'offrir aux usagers un espace plus facilement praticable et identifiable ; sur l'intérêt de faire appel à des **créateurs**, qui renouvelleront l'image de la ville tout en respectant son identité et ses richesses patrimoniales ; sur le parti pris de **sobriété** qui devra être adopté dans tous les aménagements ; et enfin sur l'alliance du **souci esthétique** et d'une **bonne gestion économique** : il s'agit de prendre en compte dès la conception les exigences d'entretien à long terme des espaces.

Le mobilier urbain n'échappe pas à cette réflexion générale. Comme l'explique Jean-Louis Azéma, qui prendra la direction du Service Espace Public en 1992, le terme désigne « *des éléments aussi divers que les lampadaires, le mobilier de police (bornes panneaux de direction...), les points d'information, les corbeilles, les jardinières, les bancs ou barrières* ». Auxquels il faut ajouter les « *si mal intégrées émergences de réseaux : armoires et coffrets techniques de toutes natures (PTT, EDF...)* »⁴. Comment « *rendre cohérent un mobilier qui s'étend sur une commune... et a fortiori sur plusieurs dizaines ?* ». Le problème est d'autant plus complexe, expliquent les techniciens du Grand Lyon interviewés en 1992 dans le journal interne de la Communauté urbaine, que « *chaque fabricant est généralement spécialisé dans la production d'un meuble bien particulier* ». L'offre est très variée, de qualité inégale et profuse à l'excès, précise le journal.

¹ Voir à ce sujet la note : « *Communauté urbaine de Lyon : éléments de repère* », Cédric Polère, 2008, www.millenaire3.com

² Voir la note : « *La création d'un service « Espace Public » au sein de la communauté urbaine de Lyon (1990) : une initiative pionnière en France. Contribution à une histoire du Grand Lyon* », Catherine Foret, 2008, www.millenaire3.com

³ Extrait de la délibération du 23 avril 1990.

⁴ Extrait de *Côté Cour Côté Jardin, Le magazine du personnel de la Communauté urbaine de Lyon*, octobre 1992.

C'est pour répondre à ce « *défi d'harmonie* » qu'un concours est organisé à l'intention d'équipes de créateurs, en vue de dégager une « *ligne de mobilier de qualité destinée à devenir un équipement privilégié* »⁵ de l'agglomération. L'objectif est double : « *obtenir une cohérence dans l'étude des éléments* » de ce mobilier, et « *s'assurer à la fois, de la recherche esthétique et de la faisabilité des projets* »⁶. Concepteurs et designers auront à proposer « *des projets tendant à assurer le regroupement des fonctions attachées au mobilier urbain, ceci afin d'en améliorer la gestion et d'en diminuer l'impact spatial* ». L'opération sera conduite **en lien avec la Ville de Lyon** (où Henry Chabert occupe également un poste d'adjoint à l'urbanisme), ce qui va représenter un facteur facilitateur considérable, tant en termes de moyens financiers que de mobilisation des élus et des services : la ville-centre est censée jouer un rôle d'entraînement vis-à-vis des autres communes membres de la Communauté urbaine.

Relativement spectaculaire — de grands noms du design et de l'architecture vont répondre à la consultation — la démarche du concours international n'est que l'une des facettes du travail de fond engagé par les élus et techniciens des deux collectivités. Le mobilier urbain est en effet considéré comme l'un des éléments du « **vocabulaire de l'espace public** » qu'ils ont entrepris de mettre au point pour l'ensemble du territoire de l'agglomération⁷. À terme, il s'agit de fournir à tous les professionnels concernés (architectes, urbanistes, paysagistes, agents du Grand Lyon, chefs de projet...), les bases d'un langage commun, propice à « *une unité d'aménagement* » des espaces publics, qui s'appliquerait de Lyon à Villeurbanne, de Vaulx-en-Velin à Solaize, Oullins ou Vénissieux.

Dans le jury mis en place pour l'examen et la sélection des propositions figurent, outre les élus et responsables des services concernés de la Ville et du Grand Lyon, des experts en design, en architecture, en éclairage public..., un journaliste spécialisé, l'Architecte des Bâtiments de France, le Président de l'UCIL⁸...

2. En finir avec l'incohérence du paysage urbain

Le dossier de consultation remis aux candidats a été élaboré par les services de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine, avec le concours de **l'Agence d'urbanisme et de développement du Grand Lyon** — qui accompagne la réflexion d'ensemble engagée par les deux collectivités. Daté de juin 1990, ce dossier rappelle l'enjeu de « *requalification des espaces publics* » mis en avant par les élus : il s'agit « *d'améliorer, renouveler, donner plus d'identité aux espaces publics* » ; ce qui passe par le fait de traiter conjointement le « *contenant* » (l'espace lui-même, l'architecture qui le délimite, le sol, la végétation...) et le « *contenu* », autrement dit les « *objets* » qui s'y trouvent, « *ce que l'on désigne communément sous le terme "mobilier urbain" et qui recouvre en fait un grand nombre d'éléments* ».

La situation existante est décrite très négativement dans ce rapport : « *paysages insatisfaisants et parfois chaotiques* », conséquence de « *mises en œuvre séparées entre l'architecture, les aménagements de voirie, les implantations de mobiliers d'usage public (bancs, etc.), les objets techniques (éclairage, signalisation...)* ». « *Le cloisonnement des projets et l'étalement dans le temps des interventions ne peuvent qu'aboutir à des incohérences et manques d'harmonie du paysage urbain, quelle que soit la qualité intrinsèque de chaque "projet", privé ou public, qui participera finalement de l'ensemble* ».⁹

Quatre défauts principaux sont identifiés :

⁵ *Côté Cour Côté Jardin*, op. cité.

⁶ Extrait de la délibération du 23 avril 1990.

⁷ Voir la note : « *L'invention d'un vocabulaire des espaces publics (1990-94), ou comment renforcer l'unité de l'agglomération par « l'harmonisation des signes du territoire »*. Contribution à une histoire du Grand Lyon », Catherine Foret, 2008, www.millenaire3.com

⁸ Union des Comités d'Intérêt Locaux du Grand Lyon

⁹ Extrait du dossier : « *Consultation en vue de la conception et de la réalisation de mobiliers urbains. Note de présentation, programme* », Communauté urbaine de Lyon, Ville de Lyon, juin 1990.

- **l'irrationalité** : « *c'est bien souvent les hasards successifs des implantations dans les parties disponibles et les logiques partielles de chaque mobilier qui ont progressivement créé les grappes et chapelets désordonnés d'objets nécessaires aux usages de la rue* » ;
- **l'encombrement** : corollaire de l'irrationalité, il rend l'espace « *mal commode à parcourir* » ;
- **la difficulté de lecture des espaces** : la profusion des signes et des textes, leur superposition, leur implantation chaotique rendent difficile le décryptage par les usagers des informations fournies, mais sont également « *source de fatigue visuelle, d'enlaidissement des plus beaux espaces de la ville* » ;
- **le morcellement de l'espace** : tous les signes, panneaux, édicules contribuent par leurs supports et leurs volumes (obstacles) au « *morcellement du sol, contradictoire avec tout effort d'aménagement de celui-ci ...* ».

Tous les usagers souffrent de cet état de fait, soulignent les auteurs du rapport : automobilistes, auxquels s'adressent un grand nombre de ces mobiliers, personnes handicapées, mal voyants, enfants... Et la situation semble d'aggraver au fil du temps : « *les technologies nouvelles qui apparaissent régulièrement, concernant les matériels de distribution d'énergie et de régulation (câbles et réseaux aériens, caténares de trolleybus, transformateurs, armoires de commande...) viennent constamment augmenter l'encombrement* ».

C'est pour sortir de cette « *cacophonie* » que les collectivités ont engagé une démarche visant à « *concevoir en amont l'amélioration qualitative des espaces et leur prise en compte dans leur globalité* ». Le dossier de consultation le rappelle : l'ambition est « *bien plus large que celle d'une simple décision de renouveler les "pièces" du mobilier urbain, en remplacement pur et simple de l'ancien* ». Il s'agit « *d'associer des démarches de conception de nouveaux "mobiliers" et de "mise en scène" de ceux-ci, dans une valorisation globale et cohérente de la ville* ».

« *Une des idées que nous poursuivions* », explique aujourd'hui Jean-Louis Azéma, directeur du Service Espace public du Grand Lyon, « *c'était qu'il fallait sortir de la cacophonie ambiante. La cacophonie, c'était non seulement que les services intervenaient les uns sur les autres, mais qu'en plus, on avait 40 000 bornes, 40 000 poteaux, des mobiliers d'éclairage public dans tous les sens..., c'était le règne du catalogue. Et les catalogues, à l'époque, étaient d'une pauvreté extrême. On ne trouvait rien en catalogue qui nous satisfasse et qui puisse signer effectivement une appartenance lyonnaise. Il nous fallait donc travailler sur un vocabulaire d'aménagement ; d'où le lancement d'un concours de mobilier urbain, dès 1990, pour définir une ligne propre à l'agglomération* »¹⁰.

3. Une expérimentation sur des espaces-tests, ou comment programmer l'innovation

Une « *cellule espaces publics* »¹¹ a été créée au sein de la Communauté urbaine pour « *accompagner cette recherche de cohérence* ». Sa mission est de coordonner la conception, le suivi et la gestion des espaces urbains à l'échelle de l'agglomération ; c'est donc elle qui sera chargée de l'installation des produits sélectionnés à l'issue de la consultation et de l'aménagement global des sites. La **notion d'expérimentation** a été d'emblée mise en avant : les concepteurs sont appelés à faire des propositions sur un certain nombre de sites « *jugés particulièrement important et significatifs dans la ville* ». Pour chaque « *espace-test* », la cellule espaces publics « *énonce les prescriptions d'aménagement (traitement des sols, plantations, couleurs, types de mobiliers à mettre en place...)* » et les conditions de « *mise en scène* » des mobiliers que les équipes concurrentes proposeront¹². In fine, c'est « *la mise en œuvre "in situ" des mobiliers retenus* » qui permettra « *de juger de leur qualité* »¹³. À l'issue

¹⁰ Entretien avec Catherine Foret, 7 août 2007.

¹¹ Préfiguration du nouveau Service Espace Public, qui sera créé officiellement cette année-là au sein du Département Développement Urbain de la Communauté urbaine. Voir la note consacrée à ce sujet sur www.millenaire3.com

¹² Extrait du dossier « *Consultation en vue de la conception et de la réalisation de mobiliers urbains. Note de présentation, programme* », Communauté urbaine de Lyon, Ville de Lyon, juin 1990.

¹³ Extrait de la délibération du 23 avril 1990.

de la consultation, « *des appels d'offres en vue de la fabrication pourraient être lancés par chacune des collectivités selon leurs compétences, sur les produits retenus* ».

L'objectif est bien d'assurer la requalification de l'ensemble des espaces publics de l'agglomération, « *qu'il s'agisse des espaces majeurs actuels (grandes places, fleuves...) ou futurs (parcs), comme des espaces "courants" (squares, jardins, trottoirs...) et même des voies, carrefours...* ». Mais on va procéder **par étapes** : création, implantations-tests, évaluation. « *Les enseignements et généralisations pourront ensuite se faire dans le cadre global des renouvellements de matériels décidés par les collectivités pour leurs territoires* », lit-on ainsi dans le programme du concours.

On retrouve là un souci affirmé de manière permanente dans toute la politique d'aménagement des espaces publics mise en œuvre par le Grand Lyon, de 1989 jusqu'à aujourd'hui : « *apprendre en marchant* »¹⁴ et **innover pour prendre en charge la complexité des usages** — et non pas seulement pour embellir la ville. Ce qui implique de fournir aux concepteurs un cadre de réflexion très précis. Le programme du concours fournit ainsi aux candidats des éléments de connaissance très poussés sur le contexte urbain dans lequel ils vont intervenir : rappel de la formation historique du site urbain lyonnais ; carte simplifiée des tissus urbains et série de plans de ville à diverses époques, mettant en évidence les « *identités que l'on se propose de donner à lire et de mettre en valeur* » ; caractéristiques paysagères, patrimoniales, de fonctionnement des différents secteurs-tests, avec pour chacun les enjeux urbains et projets en cours, principes d'aménagement définis... ; fiches techniques indiquant, pour chaque élément de mobilier (corbeille de propreté, bac à sable ou à sel, grille d'arbre, borne et barrière, appareils d'éclairages, supports et panneaux de signalisation, clôture de jardin, toilettes publiques, etc.) la fonction attendue, les caractéristiques, les contraintes d'entretien, de durabilité, de sécurité, le contexte réglementaire, etc.

Faisant référence à « *l'invention du Parc de la Villette* », créé à Paris quelques années auparavant, le programme du concours affirme très clairement le fait que l'innovation ne relève pas du seul fait des créateurs sollicités. La programmation elle-même doit être innovante, et c'est le travail de la collectivité locale que de penser ce processus. Il ne s'agit pas d'être « *uniquement directif* », mais de livrer aux concepteurs ses interrogations, sa problématique, ainsi que « *le niveau d'exigence culturelle et technique attendu* ».

*« Il s'agit en effet de permettre le renouvellement d'un ensemble de matériels techniques et de réfléchir à l'art de les combiner entre eux, de les mettre en place dans l'espace public, dans le paysage de la ville. La méthode d'élaboration du programme et finalement sa rédaction, sa présentation aux concepteurs s'appuient donc sur des règles, des cahiers des charges techniques, mais aussi invitent les créateurs à enrichir et interpréter ce programme de base pour innover et travailler eux-mêmes dans une démarche prospective (les "fonctions" du mobilier urbain, notamment en matière de signalisation, de circulation, de communication, évoluent et évolueront dans les années à venir) ».*¹⁵

En somme, la qualité de la commande publique crée les conditions de l'innovation. C'est ce qu'expliquera plus tard le paysagiste Alain Marguerit, intervenu sur plusieurs sites de l'agglomération :

*« Plus la commande est rigoureuse, plus la stratégie politique est affichée, plus le concepteur peut être créatif, parce qu'il n'est pas obligé de se substituer au maître d'ouvrage, ni de répondre à des questions qui ne sont pas de son ressort. On nous demande trop souvent, dans les concours, de définir la stratégie à adopter. Or notre travail est de traduire dans l'espace les objectifs d'une politique. »*¹⁶

¹⁴ Jean-Pierre Charbonneau, conseiller technique d'Henry Chabert sur la question des espaces publics, parlait en 1995 d'une « *politique en marchant* ». Voir : « *Espaces publics, le Grand Lyon fait peau neuve* », in : *Projet Urbain*, revue du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports, n° 5 septembre 1995.

¹⁵ Extrait du programme du concours, juin 1990.

¹⁶ Extrait de « *La griffe du Grand Lyon* », in : *Diagonal*, Revue bimestrielle des équipes d'urbanisme, n° 112, avril 1995.

4. De la création à la fabrication en série : les raisons d'un choix

En février 1991, les résultats du concours sont annoncés devant l'assemblée communautaire. Sept équipes ont été sélectionnées par le jury, « *parmi de nombreux candidats* » : Governor-Wilmotte, Jourda-Perraudin, Plastic Omnium, Blaise, Vital-Durand, Nemo, Foster.

Deux équipes ont « *plus particulièrement retenu l'attention du jury* » : celle du parisien Jean-Michel Wilmotte, pour une gamme nommée "Governor", dont on souligne « *l'élégance des propositions jointes à un réalisme et professionnalisme certains* »¹⁷, et le cabinet lyonnais d'architectes et designers Jourda-Perraudin¹⁸, dont le projet se caractérise « *par sa créativité et sa valeur poétique* »¹⁹. Les deux équipes sont invitées à aller plus loin, en précisant la nature et les conditions des études nécessaires pour concrétiser leurs propositions. En novembre 1991, il apparaît que le mobilier Governor-Wilmotte semble plus adapté à une « *large diffusion dans l'agglomération* » ; celui de Jourda-Perraudin, plus complexe à mettre en œuvre, pourrait être retenu pour « *marquer fortement certains sites de l'agglomération* »²⁰.



Fig. 1 : Etude de luminaire, J.M. Wilmotte

Fig. 2 : Projet de luminaire, Jourda & Perraudin, 1991

(Source : Service Espace Public, Grand Lyon)

¹⁷ Jean-Michel Wilmotte, designer urbain, avait dessiné en 1990 une ligne complète de mobilier urbain pour les Champs-Élysées, à Paris.

¹⁸ Jourda et Perraudin avaient notamment conçu les sorties de métro en forme de chrysalide pour la ligne D du métro lyonnais.

¹⁹ Extrait de la délibération du 25 février 1991.

²⁰ Délibération du 12 novembre 1991.

Finalement, c'est la ligne Governor-Wilmotte qui sera retenue. Comme l'analyse avec le recul du temps Jean-Louis Azéma, directeur du Service Espace Public du Grand Lyon, l'équipe de Jean-Michel Wilmotte, « *de culture designer, avait intégré dès l'amont la notion d'industrialisation* » ; alors que le mobilier de Jourda-Perraudin, « *plus onirique, plus poétique* », allait souffrir d'une « *mise en opérationnalité plus difficile* ». Seuls quelques-uns de leurs objets, esthétiquement remarquables, seront mis en œuvre, sur quelques espaces de la Ville de Lyon (mâts d'éclairage "Corolle" et "Tulipe", implantés notamment à la Cité Internationale, galets plurifonctionnels de la ligne "Mougly", installés à la Halle du 8 mai 45, dans le 8^{ème} arrondissement).

La "ligne Wilmotte" allait pour sa part connaître un développement exceptionnel dans les années suivantes : elle figure aujourd'hui dans les catalogues usuels de mobilier urbain et a depuis été adoptée par d'autres villes en France. La Communauté urbaine de Lyon n'avait pas demandé, en effet, d'exclusivité sur la fabrication du mobilier choisi : « *Par réalité économique* », explique aujourd'hui Jean-louis Azéma. « *Cela aurait induit des prix plus élevés, et nous aurions eu des difficultés à mobiliser les constructeurs* ».

5. Inscrire les signes de la centralité sur l'ensemble du territoire : un enjeu politique

Créé spécialement pour l'agglomération lyonnaise, conçu comme « *élément d'identification* » de la ville²¹, ce mobilier a contribué de manière spectaculaire, bien que très progressive — puisqu'il est encore en cours d'installation, en 2007, sur certains secteurs du territoire, les différentes communes qui le souhaitent l'adoptant au fur et à mesure de leurs opérations d'aménagement — au double objectif d'**unité** et d'**identité d'agglomération** recherché au départ. Par sa qualité esthétique et fonctionnelle aussi bien que par son implantation dans les différents quartiers et communes qui composent le Grand Lyon, il "signe", effectivement, l'appartenance à une même entité urbaine, pour les habitants comme pour les visiteurs de l'agglomération.



Figure 3. Banc Wilmotte, Places des Archives, Lyon, 2008. Photographie Stéphane Autran.

²¹ Selon le mot de Jean-Pierre Charbonneau, conseiller technique du Grand Lyon et de la Ville de Lyon pour les espaces publics, in : « *Espaces publics, espaces de vie. Les réponses lyonnaises* », Editions Horwath, 1993.

En 1996, *Le Moniteur architecture* soulignait déjà combien « *le renforcement de l'éclairage et l'implantation d'un mobilier urbain de qualité* » avait permis « *d'améliorer l'image du quartier* » des Alagniers à Rillieux-la-Pape, l'un des sites "sensibles" de l'agglomération, inscrits au titre de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

Et la revue *Techniques et Architecture*, qui consacrait un numéro spécial à Lyon en mai 1995, expliquait à propos de la « *stratégie d'aménagement des espaces publics du Grand Lyon* » comment la collectivité avait fait le choix d'agir sur « *les sensations et les signes matériels qui permettent d'habiter la ville. Le choix de certains types de matériaux (dalle calcaire, ocre, gorrhe) (...) de couleurs, de végétaux ou de mobilier urbain, du lampadaire au banc en passant par les bornes, les corbeilles, les jardinières etc., chaque détail du décor urbain conditionne le bon usage de la ville* ». Le journaliste²² qui enquête alors sur les débuts de l'implantation de ce mobilier dans l'agglomération est frappé par **les enjeux sociaux** qui sont affichés par les responsables des deux collectivités pour expliquer cet investissement matériel dans l'espace public. Le fait que les lieux publics soient désormais « *scandés par ce mobilier (bancs, poubelles et abribus) appartenant à la même famille* » témoignerait ainsi du « *souci d'unité dans la diversité* » développé par la Ville et la Communauté urbaine, et plus généralement de la volonté de « *créer les conditions d'une nouvelle urbanité (...), première réponse à la crise sociale qui menace de toutes parts et hypothèque l'avenir immédiat des grandes agglomérations* ». Rappelant que « *le droit à la ville est d'abord un droit à la centralité* », Jacques Deschamps salue dans son article les efforts engagés par la Ville et la Communauté urbaine, en expliquant pourquoi il importe « *d'inscrire les indices du contemporain dans la réalité urbaine et sociale des quartiers* ». Le nouveau mobilier urbain dont l'agglomération s'est doté ne saurait se réduire à ses aspects décoratifs et fonctionnels. Parce qu'il est l'un des éléments d'une politique globale qui pense « *la ville comme espace public* », il joue un rôle symbolique, et même politique : en rendant l'espace urbain plus « *lisible* », il contribue à ce que les habitants « *s'y retrouvent* », une condition indispensable pour qu'ils puissent « *vivre correctement leur citoyenneté* ».²³

²² Jacques Deschamps.

²³ Extrait de « *Lyon, le mouvement qui déplace les lignes* », Jacques Deschamps, in : *Techniques et Architecture*, mai 1995.